



AVIS DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La Safer Bourgogne-Franche-Comté porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 71 26 0032 01

Communes	Section	Numéro	Div	Nature	Surface
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)	B	0442		Vignes	46 ca
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)	B	0443		Vignes	46 a 99 ca
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)	B	0447		Vignes	6 a 07 ca
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)	B	0450		Vignes	49 a 64 ca
TOTAL					1 ha 03 a 16 ca

Attributaire : M. Vincent COUCHE

Profession : Actif agricole à temps plein (exploitant, salarié, aide familial, conjoint collaborateur) / Viticulteur

Conditions financières : 24 000,00 € HT

Charges accessoires dues à la SAFER en sus du prix : 2 160,00 € HT

Motivation : Consolidation de l'exploitation d'un viticulteur âgé de 50 ans, qui met en valeur dans le cadre d'une EARL dont il est seul associé, une surface de 14 ha et à titre individuel une surface de 10 ha, afin de poursuivre son développement de son vignoble mené en Biodynamie avec la certification DEMETER.

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse suivante :

Safer Bourgogne-Franche-Comté Maison de l'Agriculture 59 rue du 19 mars 1962 CS 70610, 71010 MACON CEDEX

Encart réservé à la Mairie	Encart réservé à la Safer
<p>A LA CHAPELLE DE GUINCHAY Le ... 05.05.2026</p> <p>Visa du Maire et cachet (valant certificat d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)</p> <p>Le Maire Hervé CARREAU</p>	<p>Pour la SAFER, le 17/04/2026</p> <p>Valérie DIAGNE Directrice départementale</p>